



**DELIBERATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE**  
**Séance du 20 Décembre 2022**  
**CO 597 DE**

**Nombre de  
Conseillers**

En exercice : ..95

Présents : .67

Votants : ..79

Etaient présents : BONNET Dominique (Président), DEPIERRE Valérie, CHOULOT Alain, GAILLARD Jean François, CETRE Jean François, FORET Clément, LAUBIER Bernard, (Vices-Présidents), RENAUD Jean Marie, BRIOT GAIDOZ Cécile, POULET Gilles, BUGADA Catherine, CHUARD Valentin, MARTI François, DECOTE Yves, TONNAIRE Sandrine, MARCELIN Antoine, MAIRE Serge, JACQUOT-BOISSON Marylène, VILLALONGA Patrice, LAMY Bénédicte, MOREL Denis, DELBROUCQ Denis, MASSON Laurent, COLIN Christian, RIGAUD Hervé, BERTHOD Claude, TOURNEUR Eric, GAVAT William, PERRARD Laurent, ROBERT Bruno, DUQUET Jean Pierre, LEGLISE Pascal, LANIESSE Michel, FEVRE Michel, CASTELLA Damien, GROS Roger, PERRIN François, DROGREY Pascal, BERTOCCHI Daniel, GAGNEUR Raphaël, DE BRISIS Jean, LEROY Pierre, GAHIER Dominique, BENETRUY Sylvain, LETONDOR Jean Luc, PERRARD Florent, BERODIER Florence, MORBOIS Christelle (arrivée à 20h25), BERTHOD BLANC Aurélien, JOURD'HUI André, SOUDAGNE Marie Madeleine, JACQUES Sébastien, REYNAUD Armande, SEIGLE FERRAND Antoine, CHAILLON Roland, ROMANET Claude, BEAUPOIL Jean Luc, TRONCHET Guy, MONTEVECCHIO Patrick, BERNARD René, GENIN Marcelle, MARTINS Serge, RIGOULET Serge, DORBON Henri, PASTEUR Cyrille, ARNAUD Gérard, ONCLE Bernard

Pouvoirs transmis à des Titulaires : CETRE Michel à FORET Clément, LAMBERT Véronique à MORBOIS Christelle, LECOQ Yves à BRIOT GAIDOZ Cécile, BOUDRY Jeanne à BUGADA Catherine, PINGAT Martine à MARTI François, BRENIAX Denis à GAILLARD Jean François, PAQUIEZ Valérie à MOREL Denis, BRUNEL Bernard à CETRE Jean François, GIRARD Colette à TOURNEUR Eric, PROST-JACQUOT Claire à SEIGLE FERRAND Antoine, BOUILLET Françoise à GENIN Marcelle, BOHEME Catherine à MARTINS Serge,

Pouvoirs transmis à des Suppléants : BERTHELIER Roland à JACQUOT-BOISSON Marylène,

Etaient Excusés : BAUD Jean Baptiste, VIONNET André, GAVAT Alain, DOS SANTOS Laëtitia, SUSSOT Florence,

Etaient absents : REGALDI Sylvie, VIENNET Rémy, PETIGNY Loïc, HENARD Stéphane, CHAUVIN Roger, PETITGUYOT Jean Pierre, BUYS Nelly, CATHENOD Catherine, FLEURY Michèle, YANARDAG Mikaël, WESTERVELD Dinand,

Secrétaire de séance : Serge MAIRE

Convocation faite le : 14 Décembre 2022

**Objet : Permis citoyen**

Vu la délibération du Conseil Communautaire du 3 juillet 2018, notifiant les modalités de mise œuvre du permis citoyen

Considérant que la détention du permis de conduire nécessite des moyens financiers qui ne sont pas à la portée de toutes les familles alors même que c'est un atout incontestable pour l'emploi ou la formation des jeunes, l'attribution d'une bourse de 500€ a été actée en contrepartie de la réalisation par le jeune d'une mission d'intérêt général de 35H.

Les jeunes sont orientés vers le dispositif par le conseiller de la mission locale en fonction du projet professionnel du jeune.

L'aide financière est versée directement à l'autoécole, divers documents permettent de formaliser l'engagement du jeune, le suivi de la réalisation des heures de bénévolat et les liens avec l'autoécole. L'ensemble des autoécoles de la communauté de communes est sollicité pour participer au dispositif afin d'avoir une réponse dans la proximité et laisser le choix aux jeunes du lieu de passage de leur permis de conduire.

En 2022, 4 jeunes ont pu bénéficier du soutien de la CC APS pour financer leur permis de conduire, soit un montant consommé de 2000€ pour une enveloppe de 5000€

**DELIBERATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE**  
**Séance du 20 Décembre 2022**  
**CO 597 DE (SUITE)**

Page 2/2

**Objet : Permis citoyen**

Le Conseil Communautaire,  
Après en avoir délibéré,  
A l'unanimité,

- 1/ Valide le soutien aux jeunes du territoire pour l'obtention de leur permis de conduire dans la limite des crédits inscrits au budgets 2023 (3000 €) ;
- 2/ Valide les grands principes régissant le dispositif du permis citoyen :
  - Une orientation des jeunes vers le dispositif par les conseillers de la mission locale en lien avec le projet professionnel du jeune ;
  - Une bourse de 500 € par jeune en contrepartie de 35 heures de bénévolat ;
- 3/ Donne pouvoir au Président pour approuver et signer les documents de mise en œuvre du dispositif.

Poligny, les an, mois et jour que dessus,  
Pour copie certifiée conforme à l'original,

Le Président

Dominique BONNET

